



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de la collectivité qui passe le marché :

Commune de Sainte-Rose
Avenue Sainte-Rose de Lima
97115 SAINTE-ROSE

Procédure de passation :

La présente consultation est lancée dans le respect des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatifs aux marchés publics selon une procédure adaptée ouverte sans négociation, librement définie par le pouvoir adjudicateur.

Objet de la consultation :

Mission d'Assistance, de Conseil Juridique et de Représentation en Justice de la Ville de Sainte-Rose.

Désignation des lots : sans objet

Délais, durée d'exécution :
1 an renouvelable deux fois sur décision du pouvoir adjudicateur.

Classement des critères d'attribution
Se référer au dossier de consultation (art D).

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les régissent :
BUDGET COMMUNAL

Les prix sont Fermes.

Le mode de règlement est le Mandat administratif.

Le délai de paiement est de 30 jours.

La monnaie de compte du marché est l'euro.

Cf. Ordonnance et Décret marchés publics.

Lieu où l'on peut obtenir le dossier de consultation, déposer ou envoyer les offres :

Madame le Maire de la Commune de Sainte-Rose

Service Achats Marchés Publics
Avenue Sainte-Rose de Lima

97115 SAINTE-ROSE

Téléphone : 0590 28 08 53

Télécopieur : 0590 28 12 01

Courrier électronique (e-mail) :

pguizonne@villesainterose.fr -
mlesj@villesainterose.fr

Plateforme dématérialisée :

www.marchescurisus.fr

Date d'envoi de l'avis à la publication : le 19 décembre 2016.

Date limite de réception des offres : **MERCREDI 18 JANVIER 2017** avant 12h00 (heure locale).

Modalités de transmission des offres :
La transmission des offres par voie élec-

tronique n'est pas autorisée.

Les documents transmis devront être rédigés en français.

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements administratifs et techniques :

Madame Claudine BALAZET, Maire de la Commune de Sainte-Rose

Service Achats Marchés Publics

À l'attention de Monsieur Alain GRUNEWALD

Avenue Sainte-Rose de Lima
97115 SAINTE-ROSE

Téléphone : 0590 28 08 12

Télécopieur : 0590 28 12 01

Courrier électronique (e-mail) :

agrunewald@villesainterose.fr

Mme le Maire, Claudine BALAZET

NS 337/04

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE



Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Saint-Claude, du 20 janvier 2017 au 20 février 2017 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

Monsieur Didier BERGEN Architecte Urbaniste a été désigné Commissaire Enquêteur Titulaire par le Président du Tribunal Administratif de Guadeloupe et Madame Marwyonne BAPTISTIDE a été désignée Commissaire Enquêteur Suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie de Saint-Claude, pendant la durée de l'enquête, **du 20 janvier 2017 au 20 février 2017 inclus :**

- Les lundis, mardis et jeudis de 7h 30 à 12h et de 15h 30 à 17h,

- Les mercredis et vendredis de 7h 30 à 13h,

- A l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet, à la Mairie, Service URBANISME, ou les adresser par correspondance au Commissaire Enquêteur à la Mairie de Saint-Claude à l'adresse suivante : Avenue du Maréchal Foch - 97120 SAINT-CLAUDE.

L'évaluation environnementale du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de Monsieur le Président du Conseil Général de l'Environnement et du Développe-

ment Durable / Autorité environnementale, seront joints au dossier d'Enquête Publique.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'Enquête Publique auprès de la Mairie de Saint-Claude, dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique, sur le site Internet de la Commune, à l'adresse suivante :

www.ville-saintclaudefr

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à www.ville-saintclaudefr. Elles seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le Commissaire Enquêteur sera présent à la Mairie de Saint-Claude pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **le 20 janvier 2017 de 9 heures à 12 heures,**

- **le 27 janvier 2017 de 9 heures à 12 heures,**

- **le 03 février 2017 de 9 heures à 12 heures,**

- **le 10 février 2017 de 9 heures à 12 heures,**

- **le 20 février 2017 de 9 heures à 12 heures.**

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sera déposée à la Mairie de Saint-Claude et à la Préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera, également, publié sur le site Internet : www.ville-saintclaudefr

A l'issue de l'instruction, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'Enquête Publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU), en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de **Monsieur ANNEROSE Hubert - Urbaniste** - à la Mairie de Saint-Claude.

Le Maire, Elie CALHER
NS 337/05



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES